

Établissement : *Aurore - Suzanne Kepes*

Historique :

Structure créée en 2007 pour les femmes victimes de violences.

Effectif total : *34*

Composition des effectifs :

- *Femmes isolées*
 - *Famille*
-

Spécificités des publics accueillis :

- *Femme victime de violence*
-

Tranche d'âge :

- *Pas de critère d'âge*
-

Modalité d'hébergement :

*3 appartements de « suite » en éclaté
14 appartements individuels dans la structure collective.
2 T2 et 1 T3 sur le collectif.*

Typologie des chambres :

Chaque appartement a une kitchenette et une salle de bain.

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

1 ascenseur sur la structure collective. Mais celui-ci n'est pas très large.

Restauration :

*Possibilité de tickets services en fonction de la situation.
Un four à disposition dans la salle commune.*

Participation financière :

*10% des ressources pour les appartements dans le collectif.
15% des ressources pour les appartements en éclaté.*

Hébergement enfant :

17 places enfants.

Animaux : *Non*

Type d'accompagnement :

Accompagnement social global et psychologique

Composition de l'équipe :

- 4 Éducateurs spécialisés
 - 1 Psychologue
 - 1 Chef de Service
 - 4 Veilleurs de Nuit
-

Examen de la candidature :

La candidature est examinée par un éducateur spécialisé et la psychologue. Ils prennent contact avec le prescripteur et échangent si besoin de la situation. Le prescripteur informe alors la personne qu'elle doit contacter l'équipe de Suzanne KEPES pour prendre rdv pour un entretien d'admission. La structure insiste pour que la démarche vienne de l'usager.

L'entretien :

L'entretien se déroule en général le jeudi et le vendredi.

Il se passe hors des murs de la structure. Le lieu où se situe Suzanne KEPES n'est pas dévoilé pour des raisons de sécurité.

Lors du premier entretien, l'équipe présente la structure et précise la particularité du secret tenu sur l'adresse du centre. La parole est surtout prise par l'équipe qui présente toutes conditions d'hébergement et d'accompagnement. A la fin de l'entretien, l'équipe demande ce que souhaite la personne.

Un deuxième entretien est souvent proposé. Il permet à la personne reçue de poser ses questions suite au premier entretien. La parole est davantage donnée à la personne reçue dans ce rendez-vous. Cette seconde rencontre se déroule toujours en dehors du centre.

Délai d'admission :

La décision d'admission se fait en réunion d'équipe avec un retour sur les entretiens passés.

Un retour est fait par mail à la suite de l'orientation au SIAO avec tous les partenaires dans la boucle. Un échange téléphonique a également lieu avec le travailleur social qui accompagne l'orientation.

Signalement des places au SIAO :

Les places sont signalées soit par anticipation soit au départ de la personne.

Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

Ouvert jusqu'à 1h du matin. Possibilité de rentrer plus tard ou de partir pour un week-end, des vacances, mais les résidentes doivent prévenir l'équipe.

Sonnette avec visiophone.

Accompagnement proposé :

Entretien à minima une fois par semaine.

L'accompagnement est dispensé par deux éducateurs spécialisés en co-référence.

Accompagnement social global, notamment sur les axes juridiques, médicaux, sociaux et la parentalité.

Visite :

Les visites en appartements de suite sont autorisées.

Partenaires extérieurs :

- SMES
 - CMPP
 - Travail avec une TISF (technicienne d'intervention sociale et familiale)
-

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

Pas de CVS. Une réunion mensuelle réunit l'équipe et l'ensemble des résidentes.

Participation au CVS d'Aurore.

Constitution d'un groupe de parole.

Entretiens familiaux : rencontre mère-enfant.

Divers :

Prise en charge RATP possible
